

Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 17 juin 2019 à 9 h

ORDRE DU JOUR

10 - Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA <u>Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens</u>

Ouverture de la séance

10.02 Questions

CA <u>Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens</u>

Mot du maire et des élu(e)s

10.03 Ordre du jour

CA <u>Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens</u>

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 juin 2019, 9 h

10.04 Questions

CA <u>Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens</u>

Période de questions des citoyens

20 - Affaires contractuelles

20.01 Contrat de services professionnels

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1190465002

Octroyer à la firme Desjardins Experts Conseils un contrat de gré à gré pour des services professionnels en ingénierie pour la réfection et le réaménagement du chalet et de son pourtour au parc Pratt situé au 1801 avenue Lajoie à Outremont, pour un montant de 34 360,28 \$ (incluant les taxes) - Autoriser un budget de contingences d'un maximum de 5 000 \$ (incluant les taxes) - Autoriser une dépense totale maximale de 60 000 \$ - Dépense provenant du PTI

70 - Autres sujets

70.01	Levée de la séance			
CA	<u>Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens</u>			
Levée de	evée de la séance			
Nombre	d'articles de niveau décisionnel CA : 6			
	d'articles de niveau décisionnel CE : 0			
	d'articles de niveau décisionnel CM : 0			
Nombre	d'articles de niveau décisionnel CG : 0			



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.01

2019/06/17 09:00



Dossier #: 1190465002

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Outremont, Direction de la culture des loisirs et

du développement social, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Charte montréalaise des

Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, droits et responsabilités : d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement

en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie

Projet:

Octroyer à la firme Desjardins Experts Conseils un contrat de gré Objet:

à gré pour des services professionnels en ingénierie pour la réfection et le réaménagement du chalet et de son pourtour au parc Pratt situé au 1801 avenue Lajoie à Outremont pour un montant de 34 360.28 \$ (incluant les taxes), autoriser un budget de contingences 5 000 \$ (incluant les taxes) et autoriser une dépense maximale de 60 000 \$- Dépense provenant du PTI

Il est recommandé:

D'OCTROYER à la firme Desjardins Experts Conseils un contrat de gré à gré pour des services professionnels en ingénierie pour la réfection et le réaménagement du chalet et de son pourtour au parc Pratt situé au 1801 avenue Lajoie à Outremont pour un montant de 34 360.28 \$ (incluant les taxes);

D'AUTORISER une dépense de 5 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'AUTORISER une dépense maximale de 60 000 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en ingénierie pour la réfection et le réaménagement du chalet et de son pourtour au parc Pratt;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Marie-Claude LEBLANC	Le 2019-06-14 09:11
Signataire :		Marie-Claude LEBLANC
	C	Directrice d'arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1190465002

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et

du développement social, Direction

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Charte montréalaise des

droits et

responsabilités :

Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement

en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie

Projet: -

Objet : Octroyer à la firme Desjardins Experts Conseils un contrat de gré

à gré pour des services professionnels en ingénierie pour la réfection et le réaménagement du chalet et de son pourtour au parc Pratt situé au 1801 avenue Lajoie à Outremont pour un montant de 34 360.28 \$ (incluant les taxes), autoriser un budget de contingences 5 000 \$ (incluant les taxes) et autoriser une dépense maximale de 60 000 \$- Dépense provenant du PTI

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme de réfection et verdissement des parcs locaux de la ville de Montréal, l'arrondissement d'Outremont a ciblé la réfection et le réaménagement du chalet et de son pourtour au parc Pratt pour l'année 2019.

Des travaux de réfection de l'enveloppe du bâtiment du chalet incluent entre autres : la maçonnerie, les portes et fenêtres, les boiseries et la toiture.

Des travaux de mise aux normes pour l'accessibilité universelle du chalet et des installations sanitaires sont planifiés.

Le pourtour du chalet bénéficiera de l'ajout d'une terrasse, de gradins et d'une scène extérieure, d'aires de pique-nique, de supports à vélos de mobilier et d'éclairage.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à accorder un contrat de services professionnels en ingénierie structurale, mécanique et électrique pour la réfection et le réaménagement du chalet et de son pourtour au parc Pratt.

Le mandataire aura comme mission de prendre en charge la fourniture des services professionnels en ingénierie structurale, mécanique et électrique pour la phase de conception, estimation des coûts de construction et pour le suivi des travaux de construction.

De façon non limitative, les services professionnels prévus aux documents d'appel d'offres se résument ainsi :

-Études préparatoires, relevés, réunions, esquisses, plans et devis, estimé du coût des travaux, surveillance des travaux, gestion des travaux (chantier).

JUSTIFICATION

La vétusté des installations et de l'enveloppe du chalet requiert des interventions importantes à court terme.

Une demande de prix a été faite auprès d'une seule firme conformément aux articles 33 et 34 du Règlement du Conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La firme d'ingénierie a présenté une offre de services au montant de 29 885 \$ (excluant les taxes).

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Desjardins Experts conseils au montant de 34 360.28\$ (incluant les taxes).

Il est recommandé d'autoriser un budget de contingences de 5 000 \$ (incluant les taxes) pour ce mandat.

Le montant des honoraires de la firme d'ingénierie est basé sur un estimé des travaux. Il s'agit d'honoraires à pourcentage qui seront ajustés en fonction du coût réel des travaux. À cette fin, une autorisation de dépense d'un montant supérieur est prévue. La dépense maximale est de 60 000 \$ incluant les taxes, les contingences, et les ajustements d'honoraires.

Voir l'intervention financière pour les imputations budgétaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt des documents livrables : 12 juillet 2019

Appel d'offres pour réalisation des travaux : 8 août 2019 Ouverture des soumissions pour travaux : 27 août 2019 Octroi du contrat des travaux : 3 septembre 2019

Période des travaux : mi-septembre à mi-décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS **ADMINISTRATIFS**

Le présent sommaire décisionnel est conforme aux articles 33 et 34 du Règlement du Conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Intervenant et sens de l'intervention	n
Certification de fonds : Outremont , Direction des services adm (Jonathan ST-LOUIS)	inistratifs_du greffe et relations avec les citoyens
Autre intervenant et sens de l'inter	vention
Parties prenantes	
Lecture :	
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-10

Anne-Marie POITRAS

Directrice par intérim

VALIDATION

Alain FISET Ingénieur